

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 10 Novembre 2022

Le 10 Novembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 Novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, BRAVY, JAUBERT, METGE, CADIOT, CHASSIN, GAGNOL, BOULANDET, BOUQUELY

EXCUSE : MME PRUVOST qui avait donné procuration à Mr JAUBERT
Mme REBOUX, Mr SURIEU, Mr LORDEL,

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Le quorum étant atteint.

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Approbation du Procès-Verbal du 10 octobre 2022
- Location d'un logement communal
- Remplacement d'une conseillère municipale au sein des commissions
- DM Assainissement
- RPQS SPANC
- Syndicat Canal de Berry – Canal de BERRY à vélo
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est adopté à l'unanimité sans observation.

I – Location d'un logement communal

Monsieur le Maire expose que le logement de la Mairie dit « les abattoirs » situé 27 route de Torteron est libre.

Madame GOBIN Sylvette s'est proposée pour l'occuper à compter du 18 novembre 2022 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant du loyer sera de 289.56€ par mois, payable au premier jour de chaque mois. Le loyer fixé sera révisé chaque année, le 1^{er} novembre, en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction publiée à l'INSEE. Il précise que l'électricité, le chauffage, l'eau et l'assainissement seront à la charge du locataire.

L'état des lieux aura lieu le 17 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le bail de location dans les conditions énoncées ci-dessus.

II- Remplacement d'une conseillère municipale au sein des commissions

Monsieur le Maire rappelle la démission de Mme ROSAURO Brigitte. Cette dernière doit être remplacée au sein des différentes commissions municipales.

Monsieur le Maire appelle à candidature.

Les volontaires sont les suivants :

- Commission travaux : Mr METGE Willy
- Commission scolaire : Mr JAUBERT Denis
- Commission du personnel : MME GAGNOL Elisabeth
- CCAS : Mme REBOUX Fabienne
- SIRS : Mr SURIEU Gilles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Approuve, à l'unanimité, les nouveaux membres des commissions communales.

III- DM assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Route va réaliser la réfection de la route de TORTERON. Ces travaux nécessitent le changement de 11 tampons de regard sur le réseau d'assainissement. De plus, des travaux de reprise d'un regard collecteur doivent être réalisés rue du Sereau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- AUTORISE à l'unanimité le virement de crédit détaillé ci-dessous :

-BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section d'Investissement :

Compte 21532 + 9 000 €

Compte 2315 : - 9 000 €

IV – RPQS SPANC

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse réalisée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relative au Prix et la Qualité du SPANC en 2021 de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ADOPTE, à l'unanimité, le Rapport sur la Prix et la Qualité du SPANC 2021 de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

V – SYNDICAT CANAL DE BERRY – CANAL DE BERRY A VELO – Usine Grandjean

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 19 octobre 2022 avec le Syndicat du Canal de Berry et le Pays Loire Val d'Aubois relative au Canal de Berry à vélo et précise que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de cette réunion. Le syndicat se propose de faire l'acquisition de l'ensemble de l'usine Grandjean, de la rétrocéder à la commune de Jouet sur l'Aubois pour l'euro symbolique et de réaliser la sécurité des lieux pour le passage des vélos et piétons sur le linéaire.

Suite à cette réunion, la commune doit :

- Confirmer le souhait de la Commune d'engager les démarches notariales pour acquérir la portion du Canal de Berry appartenant à Monsieur GILOT,
- Valider le principe d'une transaction à trois acteurs : Mr GILOT en qualité de vendeur du Bien, La Commune de Jouet sur l'Aubois en qualité d'acheteur et bénéficiaire final et le Syndicat du Canal de Berry en qualité de financeur de l'opérateur dans le cadre du projet du Canal de Berry à vélo,
- Solliciter le Pays Loire Val d'Aubois afin d'engager une étude de programmation pour l'usine Grandjean selon 3 scénarios :

- * Sécurisation stricte selon les préconisations de la DRAC – sans accès possible au public,
- * Sécurisation du site avec possibilité d'accès ponctuel pour des groupes limités et encadrés, de type journées du Patrimoine,
- * Sécurisation et aménagement du site pour des activités plus permanentes en lien avec le Canal de Berry à vélo.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Accepte, à l'unanimité, les propositions énoncées ci-dessus.

Informations et questions diverses

M. le Maire prend la parole :

- Le CAUE a transmis une proposition d'aménagement de l'aire de camping-car. Une demande sera faite auprès du Cabinet CHEMIERE afin d'avoir une estimation chiffrée de l'aménagement.
- PORT CONSCIENCE : Le dossier a été pris en compte le 2 novembre par le CIT. Une étude sera menée.
- L'Etat a lancé le dispositif Eco Energie Tertiaire afin d'évaluer la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments hébergeant des activités tertiaires. 2022 est une année d'apprentissage pour l'utilisation de la plateforme dédiée à cette étude. Des objectifs seront fixés par la suite.
La commune a été informée de l'augmentation tarifaire du prix de l'électricité pour 2023. Un courrier sera transmis à l'ensemble du personnel communal, des associations et des élus, pour sensibiliser ces personnes sur les économies d'énergie.
- Brigade Mobile : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été transmis au Préfet pour que la Commune soit candidate pour accueillir une brigade de Gendarmerie Mobile. Ces gendarmes pourraient être logés dans l'immeuble place de Berry. Les plans des locaux ont été transmis pour le suivi du dossier. Une réunion aura lieu le 14 novembre 2022 à Henrichemont sur ce sujet.
- Nouvelle Gendarmerie : La signature pour l'acquisition du terrain de la nouvelle Gendarmerie a eu lieu le 28 octobre 2022.
- Marché de Noël : Réunion le 14 novembre 2022 à 18h30
- La permanence de Gendarmerie se tient actuellement en Mairie. La Communauté de Communes réutilise leurs anciens locaux pour la web radio.
- GRANDS CHAMPS : Il a été rappelé à l'expert hydrologue de tenir compte dans son étude des inondations de l'année 2001 qui n'avaient pas été évoquées jusqu'à présent et celles de 2013 et 2022.
- Le 1^{er} décembre, les élus sont conviés au départ en retraite de Didier EHRAMNNE, responsable des services techniques.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Mme CADIOT : La distribution des colis de Noël aura lieu le 13/12/2022 après midi et le 14/12/2022 matin. Madame CADIOT indique que la préparation des colis se fera le 13/12/2022 matin. Une augmentation du montant de la participation à l'épicerie sociale est à prévoir en 2023.

MR BOUQUELY : La directrice de l'école est en arrêt maladie.

Mr BRAVY indique qu'une demande a été faite auprès du service des impôts afin d'obtenir une exonération de la taxe foncière pour l'île Guinée.

Mr JAUBERT : 14 lots ont été attribués pour les affouages. Il fait également le compte rendu du Conseil d'école.

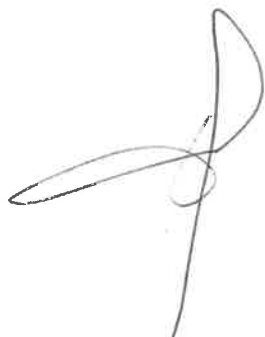
FIN DE LA SEANCE : 20h45

LISTE DES DELIBERATIONS

- Location d'un logement communal
- Remplacement d'une conseillère municipale au sein des commissions
- DM Assainissement
- RPQS SPANC
- Syndicat Canal de Berry – Canal de BERRY à vélo

La Secrétaire,

Elisabeth GAGNOL



Le Maire,



Serge LAURENT

